

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Les Clayes-sous-Bois

7.1.4 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (ACI)

REVISION

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 23/05/2024

Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création : 11/09/2023

Date de mise à jour : 29/02/2024

Date d'édition : 29/02/2024





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**CABINET
COURRIER RÉSERVE**

60762 30 NOV. 2020

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

DOCUMENT REMIS POUR
ATTR. INF. BRE

UDDRAC

DICA

TB/Vm

Affaire suivie par : Laura Trioli
Service : Conservation régionale des
monuments historiques
Bureau de la protection
Tél : 01.56.06.50.57
Courriel : laura.trioli@culture.gouv.fr
Réf : LT/AMP/2020/n°397

date de réception

16 DEC. 2020

366 UDAP 78
MB/JL

Préfecture des Yvelines

30 NOV. 2020

Secrétariat Préfet

Le conservateur régional des monuments historiques
d'Île-de-France

à

BLAB ①
SL ②

12/12
20

Monsieur Jean-Jacques Brot
Préfet des Yvelines
1, avenue de l'Europe
78000 VERSAILLES

Paris, le

19 NOV. 2020

Objet : inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située place Saint-Vincent-de-Paul à Villepreux.

À la suite de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, je vous informe que le préfet de la région d'Île-de-France a :

- par arrêté du 3 novembre 2020 -

inscrit au titre des monuments historiques l'église Saint-Vincent-de-Paul, située place Saint-Vincent-de-Paul, à Villepreux (78450).

Vous voudrez bien trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi que le plan annexé.

Antoine-Marie Préaut

CABINET
COURRIER RÉSERVÉ

3 0 NOV. 2020

DOCUMENT REMIS POUR
ATTR.

Préfecture des Yvelines

3 0 NOV. 2020

Secrétariat Préfet

3 0 NOV. 2020



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 2020- 11_03_046

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située à Villepreux (Yvelines), place Saint-Vincent-de-Paul ;

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 30 juin 2020 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Saint-Vincent-de-Paul de Villepreux présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, tant par la qualité artistique de sa façade en sgraffite, représentant des épisodes de la vie de Saint-Vincent-de-Paul et des passages du livre de l'Apocalypse, de ses toiles marouflées sur les deux murs latéraux de la nef mettant en scène des épisodes du livre de l'Apocalypse, de sa toiture de type shed abritant six verrières illustrant la Genèse, que comme symbole du travail en symbiose de l'urbaniste Jacques Riboud, de l'architecte Roland Prédiérie et de l'artiste Robert Lesbounit dans la ville nouvelle de la Haie-Bergerie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er- Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Vincent-de-Paul, situé à Villepreux (78450), place Saint-Vincent-de-Paul, sur la parcelle n°320, d'une contenance de 1 441 mètres carrés, figurant au cadastre section AE ainsi que sa façade et son emmarchement sur la parcelle 321, d'une contenance de 172 mètres carrés, figurant au cadastre section AE.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3- Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

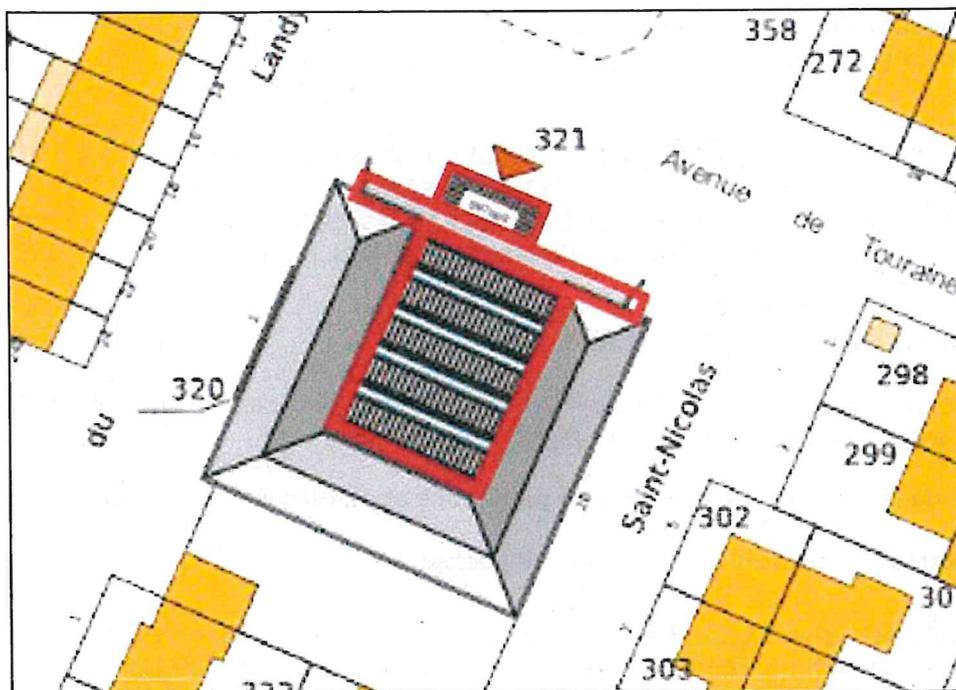
- 3 NOV. 2020

Fait à PARIS, le
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

ARRÊTÉ N° 2020-11-03-046

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située à Villepreux (Yvelines), place Saint-Vincent-de-Paul ;



Périmètre de protection au titre des monuments historiques

- 3 NOV. 2020

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

ARRÊTÉ

Le Ministre ~~Secrétaire~~ chargé des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois du 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R Ê T É

ARTICLE I - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures de l'ancien rendez-vous de chasse situé 3, rue Henri Prou aux CLAYES-SOUS-BOIS (Yvelines) figurant au cadastre sous le N° 197, section B, d'une contenance de 20 a 10 ca, et appartenant à Mme GRANDJEAN HESSEL, Lucie, veuve KLENJ née le 12 janvier 1921, à PARIS (8°), modéliste, demeurant 1, Square du Capitaine Claude Barrès à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine).

L'intéressé en est propriétaire par acte passé à une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE II - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE III - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 22 SEPT. 1972

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur adjoint de l'Architecture

Claude HIRIART

COMMUNE
des Clayes sous Bois

Spⁿ B 1^{CTE} File

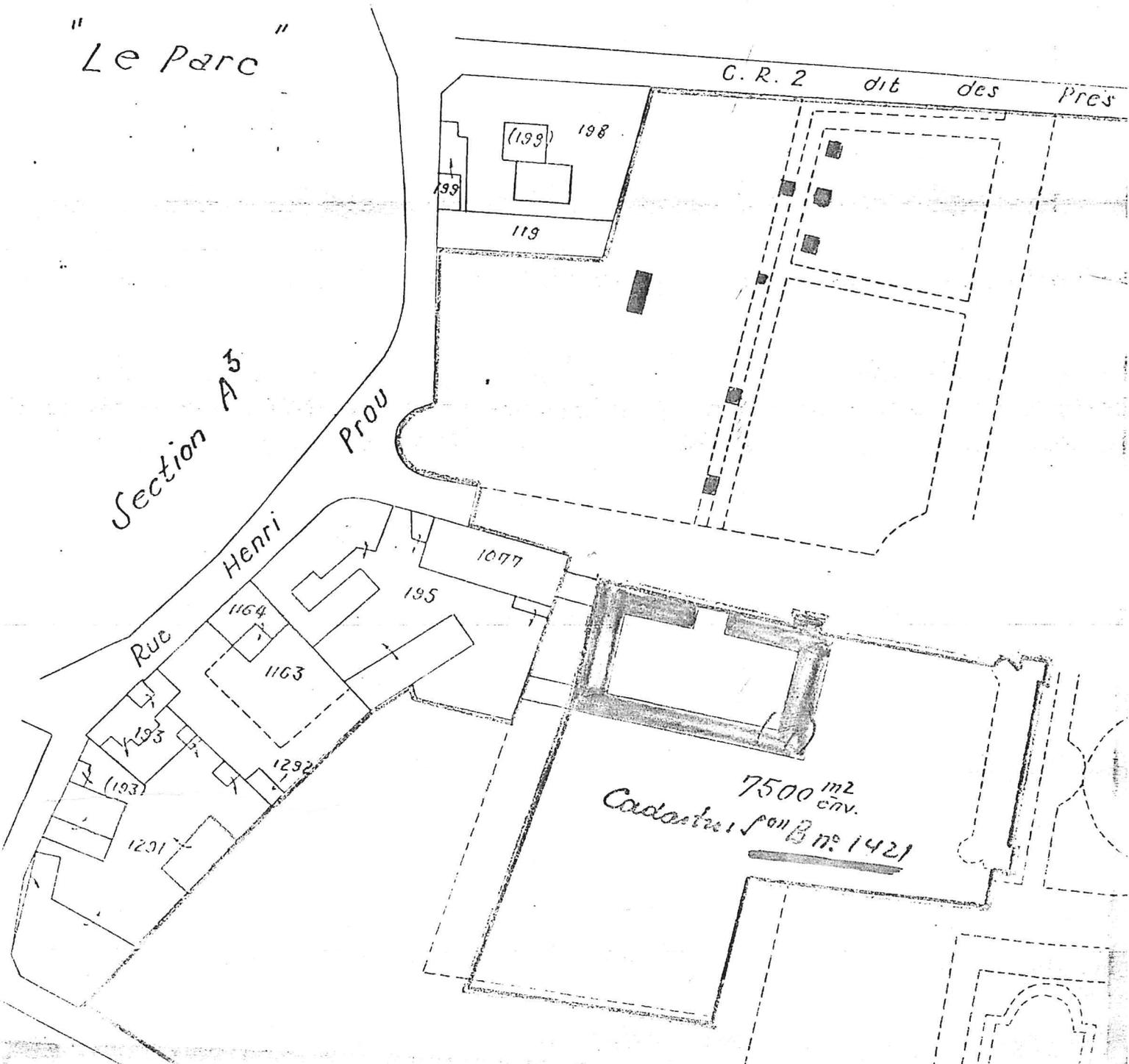
Echelle : 1
1250

Division

 ancienne parcelle
cadastre section B 197

Section

" Le Parc "



Section A 3